



**Objet : Budget prévisionnel 2026**

Monsieur le Président donne lecture de ses propositions pour le budget primitif 2026. Il présente par chapitre la section de fonctionnement et la section d'investissement y compris les chapitres des « opération d'équipement ».

Il rappelle que ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire du 2026 et intègre toutes les décisions prises lors de cette séance.

Une fois toutes les précisions apportées, Monsieur le Président demande aux membres de bien vouloir se positionner sur les propositions suivantes :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	1 840 245.30 €	2 793 635.00 €
Recettes	1 840 245.30 €	2 793 635.00 €
Total de la section	00.00 €	00.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 7 307.09 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**LE COMITE SYNDICAL**

**A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du syndicat ainsi que toutes ses annexes.
- **ARRETE**, comme énoncées ci-dessus, les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement.
- **PRECISE** que le budget primitif de 2026 est voté avec reprise des résultats de 2025 après vote du compte financier unique 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives au Budget Primitif 2026 et à signer tous les documents destinés à sa mise en œuvre.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération  
ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 17 Février 2026

**Le Président,  
Xavier BELART**

